



## Mot de la mairesse – Automne 2022

### Pour vous cet automne:

- **Rôle municipal et taxes foncières**
- **Comprendre votre évaluation foncière**
- **Projet à venir pour la conservation du territoire de Lac-Tremblant-Nord**
- **Mise à jour – Internet haute vitesse**
- **Plateforme J'arrive Netlift**
- **Règlement concernant les fausses alarmes (Agglomération)**
- **Carte Accès Mont-Tremblant/accès Lac-Tremblant-Nord**
- **Générosité envers les organismes locaux**



Chères citoyennes, Chers citoyens,

J'espère que l'automne se déroule bien pour vous tous, nous avons eu droit à une merveilleuse saison prolongée au lac cette année. Nous sommes heureux d'avoir été en mesure de voir beaucoup d'entre vous cette année, en particulier lors de la régates annuelle et du BBQ cet été.

Le plus important pour le Conseil en ce moment est le budget 2023 ainsi que le dépôt du rôle triennal pour notre municipalité. La valeur globale de notre municipalité a augmenté de 56 %, et de nombreuses propriétés ont connu d'importantes augmentations en valeur. Nous garderons à l'esprit l'augmentation de la valeur des propriétés lorsque nous examinerons notre taux d'imposition et lorsque nous continuerons à établir un budget responsable, tout en veillant à maintenir, voire à augmenter, les services aux citoyens. Notre budget sera déposé lors de la séance du Conseil municipal du 17 décembre prochain à laquelle vous pourrez assister en ligne ou en présentiel.

L'année a été bien remplie en ce qui concerne les modifications apportées aux règlements, en particulier dans le secteur du lac Bibite. De multiples consultations publiques ont eu lieu et un sondage fut envoyé auprès des citoyens à cet effet. Merci à tous ceux et celles qui ont participé, car vos commentaires nous permettent de prendre des décisions qui reflètent vos opinions, un premier dépôt des modifications réglementaires proposées sera effectué lors de la séance du Conseil du 17 décembre prochain, avec des consultations publiques prévues en janvier ou février.

Veillez consulter le lien ci-joint pour voir les résultats du sondage concernant le lac Bibite : [Résultats du sondage - Zone-VA-9 \(Lac Bibite\)](#)

En octobre dernier, nous avons adopté une résolution visant à imposer un moratoire de 90 jours sur les lotissements. La raison de cette décision était de donner au Conseil le temps d'examiner les tendances actuelles en matière de développement résidentiel dans les Laurentides. Nous examinons actuellement la taille minimale des lots pour les nouveaux lotissements et des consultations publiques seront organisées pour permettre aux citoyens de donner leur avis sur ce sujet.

Pour ceux d'entre vous qui suivent l'actualité, il y a eu beaucoup de discussions sur les *claims miniers* (droit d'exploration) dans les Laurentides. La MRC a imposé un moratoire sur les nouveaux *claims miniers* au cours des deux dernières années, mais il en existe encore plusieurs dans les Laurentides, dont certains près de Lac-Tremblant-Nord. La MRC reste très active et tente actuellement d'éliminer la possibilité de nouveaux *claims miniers* dans l'ensemble de la MRC en utilisant leur Schéma d'aménagement, ainsi que d'autres outils. De multiples organisations locales et municipalités font connaître leurs préoccupations et interpellent le gouvernement sur cette question, nous continuons donc de suivre ce dossier de près.

Veillez consulter le communiqué de presse ci-joint de la MRC concernant l'exploitation minière dans les Laurentides: [Communiqué - MRC des Laurentides](#)

Ce dont nous sommes le plus fiers cette année, c'est que le Lac-Tremblant-Nord a obtenu du financement pour un projet de conservation sur nos terres publiques et municipales (voir section ci-dessous pour plus de détails), ce projet de trois ans comprendra des consultations ainsi que des évaluations écologiques et environnementales.

Nous espérons que vous profiterez tous de l'hiver, des vacances et de la nouvelle année!

***Kim Meyer et votre Conseil***

~

### **RÔLE MUNICIPAL ET TAXES FONCIÈRES**

Nous avons pris connaissance du nouveau rôle triennal d'évaluation foncière déposé le 27 octobre 2022 par la MRC des Laurentides. Ce rôle, qui entrera en vigueur le 1er janvier 2023, pour une durée de 3 ans, reflète une augmentation moyenne marquée de 56% de la valeur totale des propriétés sur le territoire de Lac-Tremblant-Nord. Plusieurs propriétaires observeront une augmentation nettement supérieure de la valeur de leur propriété.

Vous pouvez désormais consulter la valeur de votre propriété sur le nouveau rôle en contactant Josée au bureau à [info@lac-tremblant-nord.gc.ca](mailto:info@lac-tremblant-nord.gc.ca) ou en visitant le lien suivant : [Mont-Tremblant - Rôle d'évaluation \(acceo.com\)](#)

## **COMPRENDRE VOTRE ÉVALUATION (BASÉE SUR LA VALEUR DU 1<sup>ER</sup> JUILLET 2021)**

La MRC évalue la valeur des maisons et des propriétés dans chaque municipalité, en se basant principalement sur une analyse du marché immobilier, ce qui signifie que la valeur des maisons et des propriétés est étroitement liée aux prix du marché au 1<sup>er</sup> juillet 2021. Pour effectuer cette analyse, la MRC utilise des propriétés voisines, représentant des caractéristiques homogènes dans des environnements similaires (par exemple, l'accès au lac est comparé à l'accès au lac sur le même lac, l'accès aux routes à l'accès aux routes dans des zones voisines). Ils tiennent également compte d'une multitude de facteurs, y compris la taille, l'âge de l'immeuble, les caractéristiques physiques de l'immeuble, la topographie, les attraits et les nuisances de l'immeuble, etc.

Le processus est supervisé par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation ainsi que l'Ordre des évaluateurs agréés du Québec afin qu'il soit uniforme partout au Québec.

Si vous n'êtes pas d'accord avec la valeur de votre évaluation, vous trouverez sur le site internet de la MRC des informations sur la manière de demander une révision de votre évaluation foncière ainsi que le formulaire prévu à cet effet : [MRC des Laurentides - Évaluation foncière](#)

Avant de s'engager dans ce processus, les propriétaires devraient se demander si la nouvelle évaluation reflète la valeur de leur propriété au 1<sup>er</sup> juillet 2021. Étant donné qu'il y a des frais non remboursables pour le dépôt du formulaire de demande de révision, la municipalité et la MRC recommandent fortement aux citoyens d'obtenir des informations adéquates pour comprendre leur évaluation avant de soumettre une demande de révision.

L'information à cet effet est disponible :

- Sur le site internet de la MRC : [MRC des Laurentides - Évaluation foncière](#)
- Par courriel : [evaluation@mrclaurentides.qc.ca](mailto:evaluation@mrclaurentides.qc.ca) ou
- Par téléphone : 819 425-5555 ou 819 326-0666

La date limite pour demander une révision est le 30 avril 2023. La demande signée et complète doit être remise en main propre au bureau municipal de Lac-Tremblant-Nord ou envoyée par courrier recommandé, accompagnée du paiement complet des frais (chèque à l'ordre de la MRC des Laurentides).

## **PROJET À VENIR POUR LA CONSERVATION DU TERRITOIRE DE LAC-TREMBLANT-NORD**

Nous sommes nombreux à nous être installés à Lac-Tremblant-Nord en raison de son environnement naturel et c'est pourquoi nous souhaitons le protéger et le préserver autant que possible, notre territoire représentant un milieu naturel de grande valeur pour l'intégrité écologique de la région.

Une préoccupation majeure que nous avons est que la municipalité n'a aucune juridiction sur les terres publiques, qui représentent 55% de notre territoire. Nos règlements ne sont pas appliqués et les ministères concernés n'ont aucune obligation de nous consulter lorsque des permis sont émis. Nous ne sommes pas protégés des coupes forestières (le Chantier Lacroix près du Lac Bibite est toujours un site actif) ni des *claims miniers* (plusieurs *claims* importants très proches de notre territoire).

Par le passé, alors que des maires avant-gardistes ont réglementé la taille des lots, maintenu des standards élevés de conservation du couvert forestier et de frontage aux lacs, en tant que municipalité, nous voulons en faire davantage.

Nous souhaitons préserver l'intégrité écologique des milieux naturels des territoires publics et municipaux de la municipalité de Lac-Tremblant-Nord, notamment les habitats fauniques, les écosystèmes forestiers (caractère ancien rare et exceptionnel déjà reconnu) ainsi que les milieux humides et hydriques de grande qualité.

Notre vision et nos valeurs fondamentales sont les suivantes :

1. Conserver la biodiversité et préserver l'intégrité des écosystèmes et des paysages, car ils constituent les principales ressources de la municipalité ;
2. Mettre en valeur le territoire et maintenir l'accessibilité aux infrastructures de plein air dans les milieux naturels.

Cette préservation est essentielle en raison de la diversité écologique présente sur ces territoires, des paysages uniques prisés par les amateurs de plein air et pour maintenir l'équilibre écologique de cette région face au développement accéléré de l'attrait touristique de Mont-Tremblant. Cette vision permet la pratique d'activités récréotouristiques bien encadrées (randonnée pédestre, raquette, ski de fond, activités de plein air non motorisées), de l'acériculture et d'activités de recherche et d'éducation. La municipalité souhaite également contribuer aux objectifs provinciaux de conservation de la biodiversité.

### OBJECTIFS DU PROJET D'AIRE PROTÉGÉE

Lac-Tremblant-Nord et *Les Amis de Lac Tremblant Nord* travaillent, en partenariat avec SNAP Québec et d'autres intervenants locaux et régionaux, afin de :

1. **Obtenir le statut d'aire protégée pour les terres publiques de notre territoire**, sous la juridiction du MELCCFP, protégeant ainsi également le corridor écologique existant;
2. **Assurer une protection perpétuelle des terres appartenant à la municipalité** qui sont actuellement zonées en conservation;
3. **Élaboration d'un plan de conservation** afin de mieux contrôler les usages actuels et futurs qui sont compatibles avec la vision de la municipalité de Lac-Tremblant-Nord de préserver l'intégrité du milieu naturel.

### BÉNÉFICES DU PROJET

1. **Le statut d'aire protégée permet de pérenniser la qualité et l'intégrité des paysages ainsi que le maintien de l'expérience nature à la base de l'offre récréotouristique** (randonnées pédestres, raquette, ski de fond, activités de plein air non motorisées) en excluant toute activité industrielle;
2. **L'aire protégée sécurise les investissements** en termes d'infrastructures et d'amélioration continue;

3. [Le statut d'aire protégée agit comme un parapluie réglementaire](#) qui peut aider à gérer les conflits d'usage (ex. abris illégaux) et encourage l'élaboration d'une vision commune pour le territoire. À l'intérieur de l'aire protégée, un zonage et des réglementations seront proposés afin d'établir un plan de conservation et d'encadrer les activités compatibles (Activités incompatibles : Activités minières, gazières, pétrolières, aménagement forestier, etc.);
4. [Éviter les impacts d'activités dommageables sur l'intégrité écologique](#) (Le statut d'aire protégée et le plan de conservation qui y sera rattaché serviront à mieux gérer l'achalandage élevé de visiteurs sur le territoire);
5. [Assurer la connectivité écologique](#) (Le projet d'aire protégée de Lac-Tremblant-Nord (de plus de 8 km<sup>2</sup>) constitue le noyau du projet de corridor écologique reliant le *Parc national du Mont-Tremblant* au *Parc national d'Oka* et permettrait de consolider la connectivité entre les deux grands parcs nationaux et de maintenir la biodiversité);
6. [Préserver l'intégrité des écosystèmes forestiers](#) (Plus de 80 % de la zone ciblée par le projet d'aire protégée abrite des forêts mûres et surannées (90 à 120 ans) et forêts inéquiennes);
7. [Assurer la protection de la biodiversité](#) (Plusieurs espèces rares ou menacées de disparition ont été répertoriées à Lac-Tremblant-Nord au fil des années);
8. [Préserver l'intégrité des milieux humides et hydriques](#) (Préserver l'excellente qualité d'eau essentielle au déversement des eaux (lac Tremblant, lac Bibite et lac Gervais) et assurer la protection de plusieurs milieux et zones humides);
9. [Préserver la qualité de vie des citoyens](#) de la municipalité et des villégiateurs qui s'y sont établis.

Au cours des prochains mois, nous organiserons des consultations concernant ce projet, ainsi que des consultations environnementales et écologiques sur le territoire visé, nous espérons que vous partagez notre enthousiasme pour ce projet.

### **MISE À JOUR - INTERNET HAUTE VITESSE**

La date promise (30 septembre) est désormais passée et malgré que la carte interactive en ligne indique que tous les citoyens de Lac-Tremblant-Nord ont accès à l'internet haute vitesse, ce n'est manifestement pas le cas.

En particulier pour ceux et celles qui demeurent dans la zone de Tranquillité ou qui n'ont pas d'accès routier, utiliser *Starlink* est une option compliquée. À moins de disposer d'une boîte postale dans la municipalité, il n'est pas possible de demander le code spécial qui permet de s'inscrire et de bénéficier par la suite de l'équipement de départ gratuit ainsi que du tarif préférentiel.

Malgré les multiples tentatives de la municipalité, avec la coopération de la MRC des Laurentides, pour trouver une solution adéquate avec Postes Canada, il semble qu'il n'y ait aucune flexibilité (ou même réponse) de la part de *Starlink* à ce sujet.

À cet effet, j'ai à nouveau contacté Mme Chantale Jeannotte, notre députée à l'Assemblée nationale du Québec, au sujet de ce problème. J'ai également signalé que la carte interactive contient des informations erronées.

Pour ceux d'entre vous qui vivent à Tranquillité, il nous avait été indiqué que les lignes seraient actives le 31 décembre 2022, mais nous avons de nouveau été informés qu'il y aurait possiblement un certain

retard. La bonne nouvelle est que des véhicules de Cogeco ont été vus sur le territoire et que certains citoyens ont appris qu'ils seraient bientôt connectés. Par conséquent, je vous encourage tous à vérifier auprès de Cogeco si votre adresse peut être raccordée à leurs services.

Pour ceux et celles d'entre vous qui n'ont pas d'accès routier, nous continuerons à essayer de trouver des solutions via *Starlink*, car nous ne sommes pas la seule municipalité à être aux prises avec ce problème.

### **PLATEFORME J'ARRIVE NETLIFT**

La MRC des Laurentides, en partenariat avec 4 autres MRC voisines, a lancé une nouvelle plateforme de covoiturage. Visant à diminuer le transport individuel en auto, à réduire les émissions de gaz à effet de serre et à s'ajouter aux options de transport public existantes, cette initiative vise à augmenter le covoiturage en offrant de multiples incitations financières aux conducteurs pouvant aller de 5,75\$ à 30\$ en fonction de la distance et du nombre de passagers.

Pour de plus amples informations sur le programme ou pour s'inscrire et télécharger l'application, veuillez consulter le lien suivant : [J'arrive | Netlift \(jarrivelaurentides.ca\)](http://jarrive.netlift(jarrivelaurentides.ca))

### **RÈGLEMENT CONCERNANT LES FAUSSES ALARMES (AGGLOMÉRATION)**

L'agglomération de Mont-Tremblant a récemment adopté un règlement concernant les fausses alarmes.

Voici un extrait du règlement, disponible sur le site de la Ville de Mont-Tremblant pour consultation : [Règlement \(2022\)-A-80 relatif aux alarmes non fondées](#)

*« En l'absence de preuve du contraire, une alarme non fondée est présumée s'être produite à la suite du déclenchement d'une alarme causée par un défaut, un mauvais fonctionnement ou une mauvaise utilisation, ou en raison des conditions météorologiques, de vibrations excessives, de pannes de courant ou de négligence, en l'absence de preuve de commission, de tentative d'infraction, d'effraction, de fumée ou d'incendie, tel que déterminé par l'agent à l'endroit protégé*

*Une indemnité de 400 \$ sera facturée pour le service rendu par le Service d'incendie de la Ville en cas de déclenchement d'une alarme non fondée au-delà de la première activation du système au cours d'une période de 12 mois consécutifs. »*

### **CARTE ACCÈS MONT-TREMBLANT/ACCÈS LAC-TREMBLANT-NORD**

Pour ceux et celles qui demeurent à Lac-Tremblant-Nord durant l'hiver et/ou à temps plein, j'aimerais vous rappeler que la carte *Accès Lac Tremblant Nord*, disponible par l'entremise de la Ville de Mont-Tremblant, vous donne accès à de multiples activités, centres et services de la Ville de Mont-Tremblant, notamment :

- Bibliothèques Du Couvent (Village) et Samuel-Ouimet (St-Jovite) ;
- Plage du lac Mercier ;
- Domaine Saint-Bernard (sentiers et plage) ;

- Réseau de ski de fond du Mont-Tremblant ;
- Réductions de prix pour les spectacles à l'Église du village ;
- Accès à l'aréna, au centre aquatique et à l'éventuel centre sportif.

Afin d'en profiter, tous les citoyens doivent avoir renouvelé leur carte cet été, car la carte elle-même a changé et l'ancienne carte n'est plus valide. Les détails concernant la carte sont disponibles sur le site de la Ville de Mont-Tremblant au lien suivant : [Cartes Accès et Expérience | Ville de Mont-Tremblant](#)

### **GÉNÉROSITÉ ENVERS LES ORGANISMES LOCAUX**

De nombreuses campagnes de collecte de fonds sollicitent les citoyens et la municipalité dans les mois qui précèdent Noël. En tant que Conseil municipal, nous recevons de multiples demandes de fonds de la part d'organisations locales, mais nous avons toujours refusé, ne pouvant en choisir que quelques-unes.

En tant que travailleuse sociale, je vois quotidiennement les défis auxquels nos citoyens sont confrontés, ainsi que les réalités de nos organisations locales. Les Laurentides ont historiquement été sous-financées en matière de soins de santé et sont financées en fonction des résidents permanents et non en fonction de la population réelle. La pandémie a contribué à attirer beaucoup plus de gens dans notre région et la situation économique à venir ne rendra pas la prochaine année facile pour de nombreuses personnes.

J'espère donc que les citoyens de Lac-Tremblant-Nord continueront à faire preuve de générosité dans leurs dons, plus particulièrement envers les organisations locales, car il y a beaucoup, beaucoup de causes parmi lesquelles choisir.

### **INFORMATIONS GÉNÉRALES**

#### ➤ **Coordonnées de la municipalité**

- Téléphone : 819-425-8154
- Courriel : [info@lac-tremblant-nord.qc.ca](mailto:info@lac-tremblant-nord.qc.ca)
- Site internet : <https://lac-tremblant-nord.qc.ca/>

#### ➤ **Prochaines rencontres du Conseil municipal (144, rue du Couvent, Mont-Tremblant)**

- Samedi 17 décembre 2022 - 11 h
- Samedi 14 janvier 2023\*

***\*Les dates des séances du Conseil pour l'année 2023 seront adoptées lors de la séance du Conseil du 17 décembre prochain.***